

Jean-Tugdual LE ROUX

7 rue de Kerglas - BP 3 22310 PLESTIN LES GREVES

Tél : 02.96.35.62.04

Web : <http://www.guimberteaud-notaire.fr>

Email : lesnotairesdeplestin.22095@notaires.fr

Liste des pièces à fournir dans le cadre d'une vente d'une maison d'habitation

Pour le ou les vendeurs :

- le questionnaire vente d'une maison (ci-joint),
- une copie de la pièce d'identité recto/verso,
- un RIB daté et signé,
- la copie du titre de propriété du bien vendu (acte notarié par lequel vous êtes devenu propriétaire),
- les diagnostics techniques immobiliers,
- le contrôle d'assainissement,

Si le bien a fait l'objet d'une construction, d'un agrandissement ou d'une modification de son aspect extérieur ou de son usage.

- la copie des autorisations d'urbanisme obtenues (demande et arrêté de permis de construire ou d'autorisation de travaux, déclaration d'achèvement des travaux, certificat de conformité),
- copie des polices d'assurance dommage-ouvrage et responsabilité des artisans ayant effectués des travaux dans le bien.

Dans le cas de la vente d'une maison de moins de 10 ans.

- copie du permis de construire,
- copie de la déclaration d'achèvement des travaux,
- copie de l'attestation de conformité,
- l'attestation d'assurance dommage-ouvrage.

Dans le cas, d'une auto-construction, nous fournir les attestations d'assurances dommage-ouvrage de chaque artisans ayant réalisés des travaux.

Si le bien est loué

- la copie du bail,
- l'état des lieux,
- le montant du dernier loyer,

- le montant du dépôt de garantie.

Si le bien était loué et que le locataire est parti

- la copie de sa lettre de congé,
- ou le congé pour vendre que vous lui avez adressé ou fait délivrer.

Pour le ou les acquéreurs :

- le questionnaire achat (ci-joint),
- une copie de la pièce d'identité recto/verso,
- un RIB daté et signé,
- si vous faites un emprunt bancaire, il convient de nous indiquer votre financement : le montant du prêt, le taux et la durée,
- nous indiquez si vous achetez au nom d'une société.

Si la société est créée lors de la rédaction du compromis de vente, merci de nous fournir le nom de la société, le KBIS et les statuts.